

Demande d'intervention dans la contestation de la *Loi sur la laïcité de l'état*

30 janvier 2020 - *PDF Québec* demande à la Cour supérieure de Montréal d'obtenir le statut d'intervenante dans la contestation de la *Loi sur la laïcité de l'État*.

Cette loi affirme, pour la première fois, que l'État québécois est laïque et, considérant l'importance que la nation québécoise accorde à l'égalité entre les femmes et les hommes, établit un devoir de réserve plus strict en matière religieuse à l'égard de personnes exerçant certaines fonctions.

Créé dans le but de faire entendre la voix des femmes, avec une perspective féministe universaliste, c'est-à-dire mettant de l'avant le caractère collectif du droit à l'égalité des femmes, *PDF Québec* tient à intervenir dans la contestation de la *Loi sur la laïcité de l'État* pour défendre le droit des femmes à la dignité humaine particulièrement dans l'espace gouvernemental.

- 30 -

Pour référence, la demande : [ACTE D'INTERVENTION VOLONTAIRE À TITRE CONSERVATOIRE PAR POUR LES DROITS DES FEMMES DU QUÉBEC – PDF QUEBEC \(Art. 186 C.p.c.\)](#)

Source : Fernanda Bonatti pour *PDF Québec*
438-333-3494